

CPTS et Retour à domicile

# Qu'est-ce-qu'une CPTS ?

- CPTS signifie « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé »
- Une CPTS est une nouvelle forme d'exercice coordonné proposée aux professionnels de santé.  
À l'échelle d'un territoire défini, une CPTS vise notamment à mieux organiser les parcours des patients.
- Pour parvenir à ce but, la CPTS doit améliorer la coopération des professionnels de santé de ville ; entre eux et avec leurs partenaires.
- [La loi de modernisation de la santé de 2016](#) définit de manière exhaustive la notion de CPTS.

# Le post partum et les CPTS (1)

## Objectifs des CPTS :

- Amélioration de l'accès aux soins : (accès a un MT et soins non programmés)
  - Coté nourrisson (sortie précoce, surveillance 12j... , vaccination des enfants, allaitement ...)
  - Coté Maternel (sortie précoce, retour à domicile, suivi gynéco, VPN, rééducation, prévention de la dépression...)
- Organisation pluri professionnelle autour du patient : (éviter ruptures de parcours et maintien à domicile)
  - Lien hôpital ville pmi, liens entre libéraux (cs de pédiatrie, cs gynéco en urgence, soins dentaires)

# Le post partum et les CPTS (2)

- développement des actions territoriales de prévention :  
vaccinations, dépression, Cancers féminin, violences conjugales, addictions ...
- Réponse aux crises graves :  
Covid par ex
- Missions optionnelles : qualité et pertinence des soins (démarche qualité) et accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

# Conclusion

- Le Rôle des sf répond aux principaux objectifs des CPTS
- Mais :
  - difficile implication des collègues sf qui sont surchargées
  - dégager du temps non rémunéré au départ de la CPTS n'est pas facile (un dédommagement peut être prévu en fonction des CPTS une fois celles-ci lancées)
  - focalisation des autres professionnels en dehors de la périnatalité (maladie chronique, personnes âgées)
- Donc Très important d'être présent au sein des CPTS pour faire entendre nos voix mais également nos problématiques ...